

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Installations classées pour la protection de l'environnement - Société Lejay-Lagoute -
Demande d'autorisation de transfert du site de production - Avis du Conseil Municipal**

Madame Durnerin, au nom des commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine et de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La société Lejay-Lagoute sollicite l'autorisation de transférer son site de production, du 19 rue Ledru-Rollin à Dijon, sur un terrain de 15 460 m² situé rue Etienne Dolet, dans la zone d'activités économiques Cap Nord, à Dijon.

Cet établissement relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre des articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement, est rangé sous les numéros 2253-1, 1432-2b, 2250-2, 2910-A2, 2920-2b de la nomenclature correspondante, fixée par le décret du 20 mai 1953 modifié.

En application de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2006, la demande d'implantation fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois, du 4 décembre 2006 au 5 janvier 2007.

Conformément à l'article 8 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette sollicitation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine et de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande présentée par la société Lejay-Lagoute, afin de transférer son site de production du 19 rue Ledru-Rollin à Dijon, sur un terrain de 15 460 m², situé rue Etienne Dolet, dans la zone d'activités économiques Cap Nord à Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT